

LE SYGOM, SUIVEZ LE GUIDE!

ZOOM SUR LES NOUVEAUTÉS







VOTRE COLLECTE EVOLUE : SUIVEZ LE GUIDE ! 🖏



2021, une année pleine de nouveautés, pour un tri optimisé! Zoom sur les nouvelles mesures et outils mis en place.

VOTRE TRI + SIMPLE

VOS BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE VIDES

VOS PAPIERS, BRIQUES ET CARTONS VIDES

VOS EMBALLAGES EN MÉTAL



UNE COLLECTE 1 SEMAINE SUR 2

UNE DÉPENSE MAÎTRISÉE

MOINS DE KILOMÈTRES **DONC UN IMPACT** ÉCOLOGIQUE LIMITÉ

DES SOLUTIONS POUR + DE RECYCLAGE!

UN BAC ADAPTÉ À LA COMPOSITION DE **VOTRE FOYER**

UN CALENDRIER DÉDIÉ À CHAQUE COMMUNE



HIAU 1ER **SEPTEMBRE**

TOUS VOS EMBALLAGES SETRIENT!











VOS BACS, MODE D'EMPLOI



✓ BONNES PRATIQUES

Pour le bon déroulement de la collecte :

- Je sors mes bacs quand ils sont pleins
- Je les sors la veille au soir du jour de leur collecte
- Je les positionne sur le circuit de collecte, poignée vers la route
- Je les rentre après leur collecte





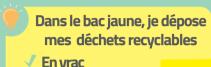
Scannez pour consulter le calendrier en ligne de votre commune et connaître vos jours de collecte des bacs d'ordures ménagères et des bacs



- Mes bacs de collecte sont exclusivement réservés aux déchets ménagers
- Je respecte les consignes de tri
- Seuls les bacs mis à disposition par le SYGOM seront collectés lors du passage*
- Je nettoie mon bac régulièrement

*Des sacs de collectes pour les déchets recyclables seront distribués pour les habitations non dotables

√ ZOOM SUR LES BONS RÉFLEXES DES BACS



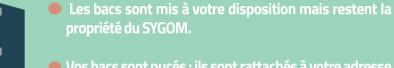
- Sans les laver
- Sans les imbriquer



- Dans le bac noir, je jette mes ordures ménagères
- **✓** Dans des sacs
- ✓ Bien fermés



✓ PROPRIÉTÉ





- J'assure la garde et le stockage de mes bacs
- En cas de déménagement, je laisse mes bacs sur place

✓ BAC CASSÉ, VOLÉ OU VANDALISÉ ?

Vous pourrez retirer un nouveau bac auprès du SYGOM, en fournissant une attestation de dépôt de plainte délivrée par les services de gendarmerie ou de police en cas de vol

> Pour rappel, il est interdit de jeter ou abandonner vos déchets dans la rue, cela fait l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du Code pénal). Les déchèteries sont à votre disposition pour les cartons volumineux et les encombrants.





VOS DÉCHETS, MODE D'EMPLOI

✓ ET MES AUTRES DÉCHETS ?

Leur place n'est pas dans nos bacs de collecte. Nos déchets ont de la ressource, trions-les bien!

- LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans mon composteur!

🍭 Le Sygom propose une aide à l'achat de 30 €.





- LES DÉCHETS VERTS

En broyage, paillage dans mon jardin!

Le Sygom propose une aide pour l'acquisition d'une tondeuse mulching.



Le Sygom travaille avec l'Abri aux Andelys, l'Addie à Fleury-sur-Andelle et Actesol à Noyers.





- LES VÊTEMENTS ET TEXTILES

Dans les colonnes dédiées sur le territoire ou chez A tout'Vapeur aux Andelys



ELECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES OU DANGEREUX

Dans l'une des 12 déchèteries ou l'un des 2 relais déchèteries du territoire!



- LE VERRE

Dans les colonnes à verre du territoire ou en déchèteries!



Scannez pour retrouver les emplacements des points d'apports volontaires

LES DÉCHETS DÉPOSÉS AU BON ENDROIT, C'EST + DE RECYCLAGE, MOINS DE DÉPENSE!

POUR + D'INFORMATIONS WWW.SYGOM.FR



SYNDICAT DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES DU NORD ET DE L'EST DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

> ESPACE INTERCOMMUNAL 13 RUE LAVOISIER 27700 LES ANDELYS



CONTACT@SYGOM.FR - 02 32 54 47 64